



Pour vous aider à **cerner**
et à **gérer les risques**

Limitation des pertes causées par les dégâts d'eau dans les établissements de soin

L'eau peut endommager les systèmes électriques et les éléments structurels d'un édifice et ruiner les finitions et les meubles. Si elle n'est pas traitée immédiatement, l'humidité résiduelle peut favoriser la croissance rapide de moisissure à l'intérieur des murs et des faux-planchers, et entraîner des risques graves pour la santé. Le rétablissement après un dégât d'eau peut être une tâche accablante, à la fois pour les gestionnaires immobiliers et pour les résidents. En plus des coûts liés aux réparations, il est parfois nécessaire de déplacer les résidents et de troubler leur sentiment de confort et de sécurité.

Dans les maisons de retraite et les établissements de vie autonome à plusieurs étages, des pertes graves peuvent être causées par quelque chose d'aussi simple qu'un robinet ouvert laissé sans surveillance ou une fuite dans un appareil de salle de bain. Si un incident mineur n'est pas décelé rapidement, il peut rapidement devenir un problème majeur lorsque l'eau

qui provient d'une source unique s'écoule dans les logements adjacents et les aires communes.

Heureusement, il existe différentes techniques de limitation des pertes qui peuvent contribuer à la détection et à la prévention de telles pertes.

Il existe trois approches distinctes dont l'efficacité, le coût et l'aspect pratique peuvent varier grandement : détection passive des fuites, détection active des fuites et solutions structurelles. Il incombe aux propriétaires et aux administrateurs d'évaluer les besoins spécifiques de leurs résidents pour déterminer la solution appropriée.

1. Détection passive des fuites

Les dispositifs de détection passive des fuites, qui sont semblables aux détecteurs de fumée standards, sont généralement l'option la plus économique. Ils sont habituellement à piles et émettent une alerte sonore lorsque les capteurs entrent en contact avec de l'eau. S'ils sont installés sur le plancher ou sur le bord d'un évier ou d'un bain, ils peuvent avertir les résidents

d'un débordement. Parce qu'ils sont abordables et faciles à installer et à entretenir, les dispositifs de détection passive des fuites peuvent être une option intéressante pour les grandes maisons de retraite. Toutefois, il s'agit d'une solution limitée puisque les dispositifs sont seulement efficaces avec l'intervention humaine.

2. Détection active des fuites

Les dispositifs de détection active des fuites offrent une sécurité supplémentaire puisqu'ils n'exigent pas d'intervention humaine. Lorsque les capteurs détectent une fuite, ces dispositifs émettent souvent une alerte sonore semblable à celle des dispositifs de détection passive, tout en déclenchant un robinet d'arrêt automatique qui est branché au système d'approvisionnement en eau. De nombreux types de dispositifs peuvent aussi être liés à un système d'alarme local ou surveillé. Pour cette raison, les

dispositifs de détection active des fuites peuvent être utilisés dans les logements occupés, et peuvent aussi être efficaces dans les logements ou les édifices inoccupés. Ces systèmes coûtent généralement plus cher que les systèmes de détection passive et doivent habituellement être installés par un maître-plombier. Il s'agit d'un système idéal pour les logements occupés sur une base saisonnière et dans les cas où les occupants du logement auraient de la difficulté à entendre l'alerte ou à intervenir.

3. Solutions structurelles

Bien qu'il existe des dispositifs sur le marché qui peuvent être efficacement modifiés, les fonctions de limitation des pertes en cas de dégât d'eau devraient idéalement être envisagées pendant la phase de conception et de construction de l'établissement. Plusieurs solutions structurelles qui vont au-delà de la détection peuvent rendre les logements individuels et les aires communes plus résistants à l'infiltration d'eau.

- Des drains de plancher dans la cuisine et la salle de bain peuvent minimiser les dommages et détourner l'écoulement de l'eau loin des endroits qui sont susceptibles aux inondations.

- Des dispositifs anti-refoulement d'une taille adéquate peuvent emporter l'eau des baignoires et des éviers, et les robinets à détecteur de mouvement peuvent empêcher le trop-plein tout en économisant l'eau.

Certaines de ces solutions seraient difficiles et coûteuses à installer après la construction de l'édifice. Néanmoins, les propriétaires et les exploitants des établissements devraient considérer l'intégration de solutions structurelles pour limiter les pertes causées par les dégâts d'eau pendant les nouvelles constructions et les rénovations.

Conclusion

Bien qu'elle puisse être dévastatrice, il est souvent possible de prévenir l'infiltration d'eau. Les exploitants peuvent protéger leurs établissements contre les dommages et les déplacements causés par des dégâts d'eau graves en effectuant des inspections documentées régulières et en ayant

connaissance des options qui sont à leur disposition pour la limitation des pertes. Ainsi, les personnes soignantes peuvent offrir aux personnes âgées le plus d'indépendance et d'autodétermination possible tout en assurant leur sécurité et leur sûreté.

À PROPOS D'ECCLESIASTICAL INSURANCE

Ecclesiastical Insurance Office plc est une compagnie d'assurance commerciale spécialisée. Nous sommes vivement engagés à protéger les besoins des organismes qui enrichissent la vie des autres, à préserver l'histoire, les cultures et les communautés distinctes du Canada, et à appuyer les initiatives qui contribuent à améliorer la vie des gens dans le besoin.

Ces conseils ou renseignements sont offerts de bonne foi et sont basés sur notre compréhension des lois et des pratiques actuelles. Ecclesiastical Insurance Office plc et ses filiales n'acceptent aucune responsabilité pour toute erreur ou omission qui pourrait entraîner des blessures, des pertes ou des dommages, y compris toute perte indirecte ou financière. Il incombe à la personne assurée ou à toute autre personne de faire en sorte qu'elle s'acquitte de ses obligations imposées par la loi, et toute interprétation ou mise en œuvre des conseils ci-dessus est effectuée à la discrétion exclusive de la personne assurée ou de toute autre partie qui lit cette note.



Fier membre du BENEFAC GROUP 

ecclesiastical.ca | [@EIOCanada](https://twitter.com/EIOCanada)

